



Comité départemental de Vendée de Badminton
202 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon
Mail : « Codep85.badminton@gmail.com »

Circuit : le « VENDEE NIGHT'TOUR »

SAISON 2026-2027

RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPÉTITION

VNT - Etape #2 de « Simples »

du vendredi 30/10/2026 avec le BCPH-85

Article 1 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD, mais prioritairement aux joueurs du Département du département de Vendée, tout en respectant le principe de la date de validation de l'inscription (liée au paiement de celle-ci).

Le tournoi déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD, et de ce Règlement Particulier (RP) qui complète les dispositions du RGC.

Cette étape du circuit départemental « VNT » est assimilée à un tournoi individuel ; celui-ci a fait l'objet d'une demande d'autorisation dans POONA, sous le numéro de dossier N° 2600991.

A l'issue, un numéro d'autorisation sera automatiquement attribué par POONA selon le format : **XX.PDLL.85/CA.D./001**.

Cette étape se jouera sur 7 terrains, dans l'enceinte de la « **Salle des Sports Intercommunale du Vendéopole** » sise à l'adresse suivante :

– **Avenue des Merisiers, 85210 SAINT-JEAN D'HERMINE**

Article 2 : Le référent de chaque étape du circuit sera Mme Emeline JOORIS.

Le GEO de cette étape du circuit est **Justine DROULERS (GEO1)** assisté de **Valentin Gourraud** et le Juge Arbitre est **Frédéric JOORIS (JALC)**. Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout(e) joueur(ses) ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, et être en possession de sa licence au jour du TAS du tournoi ; le joueur ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux hommes et femmes des catégories allant de minimes à vétérans et limité aux séries de NC à R4 dans les tableaux proposés (un seul tableau autorisé).

Article 4 : La date limite d'inscription de cette étape est fixée à **J-8**, soit au **jeudi 22/10/2026**.

Les droits d'engagements sont de **10 €** par joueur (incluant éventuellement un droit d'entrée de 1€ maximum, géré par EBAD).

Les règlements d'inscriptions pourront se faire uniquement sur EBAD/BADNET, et pour un seul et unique tableau.

Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par classement et/ou date d'arrivée des inscriptions.

Le nombre limite d'inscription est fixé à 24 joueurs(euses) pour une étape de simple, et 48 joueurs(euses) pour une étape de double

Article 5 : Le GEO, en accord avec le JA, confectionnera les tableaux de façon à répartir les joueurs(ses) dans différentes « séries » en fonction de la cote CPPH. Pour les doubles, il sera pris en compte la moyenne des cotes CPPH des joueurs(ses) constituant la paire.

Tous les tableaux de la compétition seront constitués en poules de 3, 4, 5 ou 6 (maxi) joueurs ou poule unique. A l'issue, les joueurs s'opposeront en élimination directe.

Les cotes des joueurs(ses) seront prises en compte le vendredi précédent entre (J-6 et J-10), soit au **23/10/2026** pour la constitution des tableaux, qui respecteront la règle des 1000 pts appliquée depuis le 01/09/2025 (en remplacement de la règle des x16).

Le tirage au sort est fixé au maximum, au dimanche précédent la date du tournoi soit au **25/10/2026**.

Rappel RGC 2025:

- Dans le cas d'une étape de SIMPLE présentant un tableau de Simples intergenres, c'est la cote du SH, respectivement SD qui sera pris en compte pour les hommes, respectivement pour les dames.

- Dans le cas d'une étape de DOUBLE présentant un tableau de doubles intergenres, c'est la cote du DH, respectivement DD qui sera pris en compte pour les hommes, respectivement pour les dames, et ce, même si la paire constituée est mixte.

Article 6 : Une première convocation via Badnet, sera adressée par mail à chacun des joueurs entre J-7 et J-4, avant la date du tournoi. Dans tous les cas, cette convocation sera simultanément accessible sur l'application mobile EBAD, ou bien sur le site internet de Badnet.

Article 7 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 30 minutes avant son premier match et se pointer dès son arrivée depuis l'application EBAD grâce au QR-Code qui sera affiché à l'entrée du gymnase (ou à la buvette, ou à la table de marque). Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match (exceptée la 1ère rotation). La compétition se tiendra entre 19h et 24h maximum pour le lancement du dernier match. Le club receveur s'engage à ce que le ou les gymnases de la compétition soient accessibles au plus tard à 18h.

Article 8 : Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le Juge Arbitre. De même tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au Juge Arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié(e) à l'appel de son match.

Article 9 : Le temps de préparation sera de trois minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des joueurs sur le terrain. Le temps minimum de repos entre deux matchs est de vingt minutes. Dans l'intérêt du respect de l'échéancier, celui-ci pourra être réduit avec l'accord des joueurs concernés.

Article 10 : Tout volant touchant le plafond, la structure du gymnase, ou des éléments sportifs accrochés au plafond (filins, panneaux de basket) est compté « let » au service (sans limitation), et « faute » en cours d'échange.

Article 11 : Les volants utilisés, en cas de désaccord, seront des volant plumes de marque « **RSL DTL 81 Pro** » (volant officiels du comité 85), homologués par la FFBAD, pour les joueurs classés. Dans la mesure du possible, des tubes de volants seront en vente dans la salle le jour de chaque étape du circuit. A défaut du « RSL DTL 81 pro », le club receveur pourra présenter son volant officiel à la vente. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

Article 12 : Seuls les joueurs(ses) appelé(e)s pour un match auront accès au plateau de jeu, ainsi que leurs coaches (deux au maximum par joueur ou équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge Arbitre.

Article 13 : Divers :

- Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
- Tous les matchs seront en auto-arbitrage (sauf dérogation accordée par le JA, avec désignation d'un arbitre, sur la demande d'au moins un joueur)
- A minima, les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés.

Article 14 : Chaque joueur inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**réalisé à J-6**) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives au JA et à la Ligue de Badminton des Pays de Loire, par mail à forfait@badminton-paysdelaloire.fr.

Le remboursement des droits d'inscription sera accordé uniquement pour un forfait justifié. Sans justificatif du licencié s'expose, de surcroît à deux mois de suspension de toute compétition (et six mois en cas de récidive) selon la circulaire 3.4 du Guide du Badminton.

Article 15 : L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement, en vue ou à l'occasion de compétitions, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au Juge Arbitre avant son premier match.

Article 16 : Le Comité Départemental de Badminton de Vendée et le Club organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Article 17 : Des photos et/ou vidéos peuvent être prises pendant la compétition, le Comité et le club organisateur sont libres de les utiliser pour de la promotion ou de la communication interne, et sauf avis contraire signalé par un joueur concerné.

Article 18 : Le présent règlement sera accessible (par QR-Code ou bien affiché au complet) depuis la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption intégrale du présent règlement.

Rappels du Cahier des Charges du Circuit VNT / Principe de fonctionnement :

- C'est l'instance du COMITE de VENDEE qui porte le dossier POONA de chaque étape du circuit « VNT »; tandis que le dossier « Badnet » est porté par le club organisateur ; A ce titre, c'est lui qui encaisse les inscriptions de chaque étape, sans reversement au Comité 85
- Le circuit sera composé d'étapes de simples (genrées ou pas), doubles (genrées ou pas) ou mixte
- Chaque étape sera considérée comme un tournoi nocturne sur une demi-journée, suivant l'horaire de 19h à 24h ou « Minuit » maximum pour le lancement du dernier match
- GEO : Le club organisateur a la possibilité de désigner son GEO (et GEO adjoint), sinon, le comité de Vendée peut s'en charger à la demande du club.
- JA : Le club organisateur a la possibilité de proposer son JA. A défaut, le comité de Vendée désignera le JA (e/ou JA adjoint) en accord avec le club ; Les indemnités de JA seront réglées directement par le club (au tarif réglementé d'une demi-journée, soit 20€) + hors frais de déplacements (sur présentation d'une facture du JA)
- Taxe fédérale : Le comité de Vendée prend à sa charge la taxe fédérale de 2€ (conséquence de la déclaration Poona sur son instance)
- Buvette : Elle sera entièrement prise en charge par le club (sans aucun reversement au comité de Vendée)
- Récompenses : Elles seront prises en charge par le club organisateur
- Facturation : Aucune refacturation au Comité
- Tarifs des inscriptions Simple ou Double : 10€ - (réduction libre pour les joueurs du club organisateur en préinscription) – Possibilité de de mettre un droit d'entrée de 1€ maximum pour couvrir la gestion des annulations/forfaits
- Nombre limité des inscriptions à 30 joueurs(euses) en Simples ; et 60 joueurs(euses) en Doubles (soit 30 paires)